

Commission du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
sur le

Projet d'aménagement hydroélectrique Magpie
par Hydroméga

mémoire du
Mouvement Au Courant

Introduction

Le Mouvement Au Courant est un groupe de bénévoles, fondé en 1989, avec deux buts principaux; premièrement de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et deuxièmement de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

Dès son début, avec le projet Grand-Baleine, l'énergie a été au cœur des intérêts du Mouvement Au Courant. Nous avons participé à des commissions parlementaires, des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), des consultations sur le *Plan de développement* d'Hydro-Québec, le débat sur l'énergie, la commission d'enquête Doyon¹, et des travaux de la Régie du gaz naturel et son successeur, la Régie de l'énergie.

Contexte

L'audience du BAPE sur le projet Magpie a chevauché celle de la Régie de l'énergie (Régie) sur la sécurité énergétique. Bien que la Régie était appelée à fournir son avis suite aux manifestations populaires contre la centrale au gaz du Suroît, les témoignages présentés représentent aussi des alternatives aux petites centrales hydroélectriques qui étaient eux mêmes le cible de manifestations populaires en 2003. Il faut rappeler que c'était suite à cette opposition qu'en novembre 2003 le gouvernement précédant a mis fin au programme de petites centrales hydroélectriques qu'il a lancé en 2002. Nous nous demandons pourquoi le nouveau gouvernement ne respect pas cette décision.

En effet, la preuve présentée à la Régie en mai 2004 révèle l'énorme potentiel de l'énergie éolienne au Québec² ainsi que le sous investissement chronique dans l'efficacité énergétique³. L'avis de la Régie sur cette preuve devrait être soumis au ministre de Ressources naturelles d'ici le 30 juin 2004.

De plus, en réponse à l'appel d'offres pour 1 000 MW d'énergie éolienne en Gaspésie, Hydro-Québec Distribution a reçu, le 15 juin 2004, 4 000 MW de propositions⁴.

¹ Commission Doyon: *Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés*

² Mémoire Fondation Rivières, DM-9, pp. 15 à 18

³ Mémoire Équiterre, DM-26, pp. 5, 6

⁴ Le Devoir, « L'industrie éolienne offre 4000 mégawatts à Hydro .. », 16 juin 2004, en annexe

En outre, tel que décrit par Fondation Rivières⁵, le bassin versant de la rivière Magpie a été le sujet d'une analyse par Parcs Canada (doc. DB-10) comme possible parc naturel.

Procédure

Nous nous demandons pourquoi il n'y avait aucune mention lors des audiences du fait que c'était la demande d'audience du promoteur (doc. CR-3 p. 1) qui a déclenché les audiences avant la fin de la période d'information de 45 jours. Le Mouvement Au Courant a déjà commenté cette pratique dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement dans le dossier Bécancour (BAPE 188 doc. DC-2) comme suite:

« Bien que cette pratique est permise, elle prend les intervenants par surprise et représente, à notre avis, un mauvais commencement de mandat pour la commission du BAPE chargée d'examiner le projet.

Nous suggérons donc que dorénavant la période d'information soit réduite à 30 jours pour tous les dossiers et que la solde de 15 jours soit ajouté au mandat de la commission pour allonger le délai entre la première et la deuxième partie des audiences.

Nous ne sommes pas les seules à se plaindre des contraintes de l'actuel délai minimum de 21 jours, qui ne permet pas une bonne appréciation des informations découlant de la première partie. En particulier, ce sont les réponses en suspens aux questions demandées - lors de l'audience ou subséquemment par écrit - qui sont problématiques. Ces réponses, souvent cruciales, arrivent trop tard pour être prises en compte dans la rédaction de mémoires pour la deuxième partie. »

À l'égard des questions en suspens dans le dossier Magpie, nous notons que la réponse d'Hydro-Québec à la question DQ-1 du 26 mai 2004 de la Commission était déposée après la deuxième partie de l'audience.

De plus, au niveau fédéral, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a soumis à Hydroméga le 11 février 2004, au nom du « comité fédéral du projet », un document de questions et commentaires avec 88 demandes⁶. Selon le document DQ-10.1 en date du 10 juin 2004, le promoteur n'a même pas indiqué quand il prévoit répondre à ces demandes. Au 21 juin la situation était toujours inchangée.

Nous nous demandons pourquoi ces questions fédérales ne sont pas incluses dans le dossier du BAPE comme d'habitude. Vu que certaines des questions pourraient être pertinentes pour la Commission et vu que personne d'autre les a déposés, le document est inclus comme pièce jointe pour dépôt.

⁵ Mémoire Fondation Rivières, DM-9, pp. 18 à 21

⁶ Questions et commentaires sur le rapport d'évaluation environnementale du projet d'implantation d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie proposé par Hydroméga Services inc., 11 février 2004, en annexe

La diffusion audio et la réception de questions par Internet lors de la première partie de l'audience a permis la participation limitée de personnes hors de la région d'implantation du projet, qui est très éloignée des centres de population du Québec. De plus, les photographies, notamment celles de DA-6, DA-7 et du rapport de Parcs Canada (DQ-10), permettent une certaine appréciation de la beauté du paysage. Cependant, la participation virtuelle ne peut pas et ne devrait pas remplacer la formule actuelle d'audience tenue près du site du projet.

Conclusions

Le gouvernement actuel devrait respecter la décision du gouvernement précédant de mettre fin au programme de petites centrales hydroélectriques.

Le gouvernement doit agir dans le domaine de l'efficacité énergétique pour assurer des vrais gains.

Vu l'insouciance d'Hydro-Québec pour l'efficacité énergétique électrique le gouvernement doit trouver un autre moyen de réaliser des programmes agressifs d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie.

Le gouvernement doit serrer les normes de performance énergétique de bâtiments et assurer leur application.

Le gouvernement devrait abroger la loi 116 ainsi rétablissant la juridiction de la Régie sur la production d'électricité.

Au delà des projets éoliens en Gaspésie, le gouvernement devrait obliger Hydro-Québec à lancer lui même des projets éoliens comme alternatifs à des centrales thermiques et hydroélectriques.

Hydro-Québec devrait déconstruire l'ancienne centrale Magpie et enlever les vestiges du barrage de la rivière.

La possibilité que le bassin versant de la rivière Magpie deviendrait un parc devrait être exploré.

John Burcombe

30 juin 2004

Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

Annexe

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi 17 juin 2004

L'industrie éolienne offre 4000 mégawatts à Hydro est prête à remplacer le Suroît

Francoeur, Louis-Gilles

Neuf producteurs privés d'électricité, associés à trois des plus importants turbiniers internationaux, ont déposé mardi des propositions fermes auprès d'Hydro-Québec pour installer en cinq ans en Gaspésie 4000 mégawatts d'énergie éolienne, soit deux fois plus que le plus optimiste des scénarios soumis par les groupes environnementaux pendant les audiences du Suroît.

C'est ce qu'a révélé Hydro-Québec hier matin, lors d'une rencontre avec les producteurs privés d'éolien québécois, soit neuf groupes qui s'étaient réunis hier dans les bureaux de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, à Montréal. Ces propositions, dont l'ampleur totale a pris de court tout le milieu de l'électricité et de l'environnement, constituent la réponse des industriels et des banquiers à l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour produire d'ici 2011 quelque 1000 MW d'énergie éolienne dans la péninsule gaspésienne.

Cet appel d'offres est le résultat d'une décision du gouvernement Landry, prise à la suite d'une audience de la Régie de l'énergie qui visait à déterminer le niveau de développement minimal capable d'assurer la viabilité d'un premier module d'assemblage d'un turbinière international en sol québécois. Hydro-Québec n'a divulgué hier ni l'ampleur des investissements planifiés par les neuf producteurs éoliens, ni les prix demandés pour l'énergie des 32 parcs d'éoliennes que ceux-ci proposent de construire d'ici 2011.

Les propositions acheminées à Hydro-Québec s'appuient sur des plans et devis coûteux, des études de faisabilité ainsi que des ententes fermes de financement avec des institutions financières. Les prix de cette énergie seront divulgués demain avec une ventilation devant permettre de distinguer sans ambiguïté le prix de l'électricité de celui du transport et de l'équilibrage, le cas échéant.

Il faudra plusieurs semaines à Hydro-Québec pour procéder à l'analyse de toutes ces propositions et choisir les 1000 MW les plus intéressants pour elle. Sans dire à quelles sociétés commerciales elles sont associées, Hydro-Québec a précisé que les multinationales Gamesa Eolica (Espagne), GE Wind Energy (États-Unis) et Vestas Canadian Wind Technology Inc. (une filiale de la danoise Vestas) sont prêtes à fournir les grandes éoliennes blanches aux sociétés en lice. Hydro-Québec exigeait dans son appel d'offres que les projets soient situés dans la MRC de Matane ou dans la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. De plus, les nacelles ainsi que les hautes tours doivent provenir d'une usine d'assemblage qui devra être installée dans cette région, ce qui pourrait faire augmenter le prix de l'électricité mais assurer à cette région une

base industrielle nouvelle et d'avenir. Le contenu régional devra atteindre 40 % dans les projets livrés en 2006, 50 % dans les projets de 2007 et 60 % dans ceux qui suivront.

Selon les propositions rendues publiques hier, les promoteurs d'énergie éolienne sont prêts à livrer 1190 MW le 1er décembre 2006. Ils s'engagent à ajouter 917 MW en 2007 et 887 MW en 2008. En puissance installée, ces 2994 MW équivalent aux 3000 MW que devait fournir à une autre époque le mégaprojet de Grande-Baleine, mais dans un laps de temps aussi court que celui projeté pour le controversé projet du Suroît, soit quelque part en 2008.

Plusieurs nouveaux venus se présentent par ailleurs au fil d'arrivée de cette course technologique sans précédent au Québec. La société Investissements éoliens Saint-Ulric SEC propose le bloc d'énergie le plus important, soit d'installer 1004 MW dans les MRC de Matane, Côte-de-Gaspé, Gaspé et Rocher-Percé d'ici 2008.

Le deuxième joueur en importance est Cartier Wind Energy Inc., qui concentrerait ses 839 MW dans les MRC de Matane et de Côte-de-Gaspé ainsi que dans celles de Bonaventure et d'Avignon, puis en Haute-Gaspésie. Axor, qui possède le seul parc d'éoliennes dont Québec s'enorgueillit, a déposé la troisième soumission en importance avec des projets totalisant 531 MW dans les MRC de Matane et de Côte-de-Gaspé. Axor est suivi de près par VEO Ventura avec 495 MW, Invenergy Wind Canada avec 450 MW, Northland Power avec 400 MW, Listiguj avec 168 MW, Domtar avec 75 MW et Boralex avec 33 MW.

«On reçoit ça positivement», a commenté hier Marc-Brian Chamberland, porte-parole d'Hydro-Québec, en précisant que certains sites semblaient avoir été proposés par plusieurs promoteurs. «Cependant, a noté le porte-parole hydro-québécois, la présence des trois grands turbiniéristes internationaux indique qu'ils perçoivent le marché québécois comme étant solide et fiable.»

À l'extérieur d'Hydro-Québec, plusieurs voyaient dans cette ferveur imprévue pour l'éolien la preuve «du réalisme des propositions faites par le milieu environnemental pour remplacer le Suroît», déclarait de son côté Steven Guilbeault, de Greenpeace Québec. Pour ce groupe, «le gouvernement doit clairement dire à Hydro-Québec qu'on peut désormais se passer du Suroît si, au lieu de choisir 1000 MW parmi ces propositions, on met en chantier tous les projets réalistes déposés sur la table. Mais à court terme, il va falloir surveiller Hydro-Québec, qui va une fois de plus noircir la filière éolienne en ne tenant pas compte des économies qu'elle fera dans l'analyse du coût global de la filière.»

Jean-François Blain, un spécialiste qui a témoigné pour le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises, se dit d'autant plus surpris de l'intérêt des industriels que la Gaspésie n'est pas la région qui possède le plus fort potentiel du Québec, loin s'en faut. S'il est «heureux» de l'importance qu'accordent les producteurs privés à l'éolien, il se dit «malheureux» d'y voir la preuve qu'Hydro-Québec aurait encore plus d'avantage qu'eux à développer cette filière parce qu'elle peut obtenir un financement à meilleur coût et peut jumeler comme personne au monde cette énergie nouvelle à ses barrages.

Pour Rita Dionne-Marsolais, ancienne ministre d'État à l'Énergie et critique de l'opposition dans ce dossier, des propositions totalisant 4000 MW constituent tout simplement une «excellente nouvelle parce que cela démontre qu'on peut faire le pont avec l'éolien pour passer la période de

pénurie appréhendée 2006-08, si on ajoute une bonne dose d'efficacité énergétique. C'est ce que soutenait la direction du ministère des Ressources naturelles quand on a mis le Suroît de côté, et cela démontre plus que jamais que le gouvernement peut désormais envisager de dépasser les 1000 MW prévus avec des objectifs plus ambitieux afin de doter Hydro-Québec de moyens novateurs pour reconstituer sa marge de manoeuvre».

Du côté de la coalition Québec-vert-Kyoto, à l'origine de la grande manifestation environnementale de février dernier, le porte-parole André Bélisle a ajouté «que Québec doit utiliser non pas une partie mais toutes ces propositions, fermes et sérieuses, pour remplacer le Suroît. Les industriels qui ont préparé ces propositions font preuve de plus d'audace et de vision qu'Hydro-Québec, qui doit en tirer comme conclusion qu'il est grand temps pour elle de passer à autre chose si elle veut retrouver la confiance et l'adhésion du public et du milieu environnemental».